



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 9 novembre 2016

### Loi Sapin 2 : l'Afer s'insurge contre l'article 21 bis !

En dépit de multiples mises en garde de l'Afer, l'Assemblée nationale vient d'adopter l'article 21 bis de la loi Sapin 2, lequel prévoit, en cas de risque systémique, le blocage jusqu'à six mois des retraits et des arbitrages en assurance vie.

Pour le Président de l'Afer, Gérard Bekerman, qui a vivement réagi à l'adoption de ce texte :  
« L'intention du Ministre est louable mais l'article 21 bis est funeste. Pourquoi ?

**1° il est économiquement infondé** : l'histoire financière enseigne que les compagnies d'assurance savent très bien gérer une hausse rapide et forte des taux longs. Le régulateur dispose déjà de tous les moyens pour faire face à un scénario de crise affectant les compagnies d'assurance ; qui plus est, ces compagnies, en France, détiennent de larges réserves de capitalisation qui leur permettraient de juguler les effets d'une hausse des taux ;

**2° il est socialement irresponsable** car l'argent placé via ces contrats n'appartient pas à l'Etat mais aux citoyens ; il est destiné à faire face aux aléas de la vie, pour vivre une retraite décente, pour percevoir des revenus en cas de licenciement, en cas de décès d'un ascendant ou d'un descendant, pour l'achat d'un logement, pour l'éducation des enfants etc. L'assurance vie n'est pas malade et cet article de loi est en train de la contaminer et de la faire souffrir ;

**3° il est juridiquement contestable** car c'est une intrusion des pouvoirs publics dans des contrats de droit privé et une fois de plus l'engagement contractuel est bafoué par la mise en place de contraintes *a posteriori*. C'est une grave atteinte à la propriété, à la liberté et à la confiance légitime des épargnants.

L'assurance vie est un trésor. Ne la bloquons pas arbitrairement. L'épargne ne doit pas être forcée, ni bloquée, ni asphyxiée. Elle a besoin de liberté. »

[www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr) - Suivez-nous sur  @afer\_asso

L'Afer - Association Française d'Épargne et de Retraite - est l'un des premiers groupements d'épargnants en Europe, avec plus de 720 000 adhérents représentant une épargne de 50 milliards d'euros (au 31/12/2015). Créée en 1976, l'Afer a révolutionné le marché de l'assurance-vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat souscrit auprès d'AVIVA, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. Grâce à sa puissance et son poids économique, l'Afer est une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et de l'épargne retraite le rend nécessaire.

**Relations médias** : Yannick Le Bourdonnec Conseil / GPLus

Yannick Le Bourdonnec : [y.lebourdonnec@ylbconseil.fr](mailto:y.lebourdonnec@ylbconseil.fr) - T 06 67 95 43 01 – 01 44 82 85 91

Pierre Lecêtre : T 06 67 95 43 01

Rejoignez notre famille

